

Procès-Verbal Réunion ordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

Réunion du 27 mai 2025 à 08h30
Sur site et en visio-conférence

Présents :

Pour les représentants des salariés :

Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame AZOUG Lisa, Membre CSE suppléant, collège ouvriers-employés, remplaçant **Monsieur MARCHAIS Pierre**
Madame EL ADDOULI Hajar, Membre CSE suppléant, collège TAM, remplaçant **Madame ROMERA Maëlle**,
Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collège cadres, secrétaire,
Monsieur BERLOU Julie, Membre CSE suppléant, collège cadres, remplaçant **Monsieur BAJON François**

Pour le délégué syndical et représentant des salariés :

Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFDT, membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,

Pour l'employeur :

Madame CARREYRE Margaux, Responsable RH Algo,
Madame MAILLOL Gaëlle, DRH pôle artisanale, Représentante de l'employeur sur site,
Monsieur NAVARRI Antonin, Chargé RH Algo,

Absents excusés :

Monsieur MARCHAIS Pierre, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collège TAM, secrétaire adjoint,
Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorier adjoint,
Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorière.

Ordre du jour :

- **Calendrier de paie du second semestre 2025**
- **Nouveau calendrier du versement de la participation 2024**
- **Retour sur la demande pour un salarié de pouvoir réaliser un 80% pour les personnes au-delà de 55 ans**
- **Questions CSE :**

1. Si nous nous déplaçons dans l'après-midi et que nous prenons un repas le soir le ticket restaurant du midi va-t-il nous être retiré ?
2. Si nous prenons un encas (gouter) durant le déplacement, quel est la limite budgétaire ?
3. Serait-il possible de prévoir un abris moto sur le site Lannolier ? Le parking à Vélo face à La Malleterie n'est pas adapté (abris fumeurs) :
 - *Les motos ont de nombreuses pièces en plastiques brut et caoutchouc apparentes, tout comme des écrans LCD ou à cristaux liquides, le tout étant particulièrement sensible aux UV qui accélèrent grandement leur vieillissement.*
 - *Les réservoirs d'essence sont exposés et faire chauffer l'essence au soleil augmente considérablement les risques d'incendie.*
 - *Les 2 roues urbains consomment entre 3 et 5l aux 100km, permettent de réduire la circulation et la surface de stationnement.*
 - *Un abri pour 6 motos fait environ 7,5m x 2,5m, il est protégé sur 3 faces et couvert, la partie ouverte idéalement placée vers le nord.*
4. Où en est le projet de panneaux solaires sur les parkings du site Lannolier ?
5. Où en est-on du règlement intérieur ?
6. Par quelles mesures l'entreprise garantit-elle la sécurité sur le site Lannolier ? à ce jour nous constatons qu'il est facile de pénétrer sur le site en véhicule (absence de contrôle de sécurité)
7. Serait-il possible de prévoir dans chaque bâtiment un lieu de dépose des piles usagées ?
8. Si le montant d'une note de frais pour un repas du midi est inférieur à la valeur d'un titre-restaurant, un titre-restaurant sera-t-il quand même décompté/utilisé ?
9. Serait-il possible d'envisager que Mme Karen Payne reprenne la gestion directe des réservations d'hôtel ?

Notre processus actuel via l'agence présente plusieurs inconvénients :

 - *Nous n'avons plus accès aux offres "soirées étapes", plus économiques pour l'entreprise, car elles sont réservables uniquement en direct par les professionnels et non via les moteurs de recherche utilisés par l'agence.*
 - *La disponibilité des chambres semble réduite par rapport à l'époque où Mme Payne contactait directement les hôtels que nous fréquentons.*
 - *Les salariés doivent désormais avancer les frais de taxe de séjour et parfois de petit-déjeuner, ce qui génère des démarches administratives supplémentaires (pour eux et la comptabilité) pour des montants souvent minimes.*

Confier de nouveau cette tâche à Mme Payne pourrait nous permettre de réaliser des économies et de simplifier nos procédures.
10. Comment s'assurer que l'ensemble des personnes circulant hors des zones piétonnes portent bien leurs chaussures de sécurité ?

- **Divers :**

1. Communication du CA réalisé et du taux de fiabilité ALGO à date

La réunion débute à 08h30

- **Calendrier de paie du second semestre 2025**

Ci-dessous le calendrier de paie du second semestre 2025 :

Mois	Clôture des éléments variables	Envoi des variables	Envoi des bulletins par le cabinet (délais maximum)	Demandes de modifications Client	Modifications et envoi des bulletins définitifs EXTERNA	Date de valeur des fichiers de virement (si différente de la date d'envoi)
juillet-25	vendredi 18 juillet 2025	lundi 21 juillet 2025	jeudi 24 juillet 2025	lundi 28 juillet 2025	J + 1 max	mercredi 30 juillet 2025
août-25	vendredi 15 août 2025	lundi 18 août 2025	mercredi 20 août 2025	mardi 26 août 2025	J + 1 max	jeudi 28 août 2025
septembre-25	vendredi 12 septembre 2025	lundi 15 septembre 2025	vendredi 19 septembre 2025	lundi 22 septembre 2025	J + 1 max	lundi 29 septembre 2025
octobre-25	vendredi 17 octobre 2025	lundi 20 octobre 2025	jeudi 23 octobre 2025	vendredi 24 octobre 2025	J + 1 max	jeudi 30 octobre 2025
novembre-25	vendredi 14 novembre 2025	lundi 17 novembre 2025	jeudi 20 novembre 2025	lundi 24 novembre 2025	J + 1 max	jeudi 27 novembre 2025
décembre-25	vendredi 5 décembre 2025	lundi 8 décembre 2025	jeudi 11 décembre 2025	lundi 15 décembre 2025	J + 1 max	vendredi 19 décembre 2025

- **Nouveau calendrier du versement de la participation 2024**

Pour donner suite à la modification de la répartition de la participation 2024, voici ci-dessous le nouveau planning définitif :

- Interrogation des bénéficiaires : du 30.05.25 au 17.06.25
- Investissement et/ou règlement des salariés : du 18.06.25 au 01.07.25

Aussi, la répartition sera de 200,51% de salaire net par collaborateur au lieu de 200,30% comme ce qui avait été annoncé.

Attention en revanche, le montant perçu lors de la première campagne était erroné, il était donc supérieur au 200,30% qui auraient dû être versés initialement.

Pascal HEMME demande pourquoi cela a été si long, Margaux CARREYRE répond que les nouvelles vérifications ont dû être faites sur l'ensemble des sociétés du groupe et pas sur ALGO uniquement, ce qui a pris du temps.

Anastazia BOTTARO demande si la nouvelle campagne ne pouvait pas être réduite, mais la campagne a été réduite au maximum.

- **Retour sur la demande pour un salarié de pouvoir réaliser un 80% pour les personnes au-delà de 55 ans**

Après discussion avec les différents directeurs, voici ce que la direction souhaite proposer :

- Possibilité de passer à 35h hebdomadaires soit 151,67h mensuelles :
 - Condition d'éligibilité : avoir plus de 2 ans d'ancienneté
 - Avenant d'une durée d'un an au 1^{er} septembre 2025, renouvelable chaque année avec demande au plus tard le 31/05 de chaque année
 - Modalité de réduction : 1h de moins du lundi au jeudi
 - Modalité d'attribution : ouvert au Ouvriers/Employés des services Qualité et Logistique (En effet les services supports ont des tailles de services aujourd'hui incompatibles avec des réductions horaires)
- Possibilité de passer à 32h hebdomadaires soit 138,56h mensuelles :
 - Condition d'éligibilité : avoir plus de 3 ans d'ancienneté
 - Avenant d'une durée d'un an au 1^{er} septembre 2025, renouvelable chaque année avec demande au plus tard le 31/05 de chaque année
 - Modalité de réduction : 1 jour non travaillé dans la semaine du lundi au jeudi. Les 4 autres jours de la semaine devront cumuler 32h sans que le vendredi ne puisse excéder 6 heures. Le jour non travaillé est toujours le même et sera notifié sur l'avenant
 - Modalité d'attribution : ouvert au Ouvriers/Employés des services Qualité et Logistique

(En effet les services supports ont des tailles de services aujourd'hui incompatibles avec des réductions horaires)

Toute réduction d'horaires donne lieu à une perte de salaire et des avantages :

- Perte des repos compensateurs : puisque le repos compensateur est attribué pour l'horaire 39h hebdomadaires
- Proratisation des différentes primes en fonction des heures réellement effectuées :
 - Prime annuelle
 - Prime de participation
 - Prime d'intéressement

Ida BAHAMADOU demande si l'employeur peut refuser la demande d'un salarié. Margaux CARREYRE et Gaëlle MAILLOL explique qu'un sondage va être lancé via LUCCA pour connaître le nombre de collaborateurs intéressés par une réduction de leur horaire de travail, et qu'en fonction des résultats l'employeur décidera si une ouverture est possible ou pas. En effet, si trop de collaborateurs souhaitent accéder à une réduction de leur temps de travail, cela pourra impacter de façon trop importante l'activité dans les différents services. De plus, il faut prendre en compte que si plusieurs salariés réduisent leur temps de travail, l'employeur devra potentiellement embaucher pour palier aux heures non travaillées par ces collaborateurs, mais potentiellement les collaborateurs concernés ne feront un avenant que pour une durée d'un an, ce qui entrainera un déséquilibre de charge.

Anastazia BOTTARO demande si la réduction du temps de travail peut être compatible avec le télétravail, Margaux CARREYRE répond que oui cela peut être compatible.

- Questions CSE

1. Si nous nous déplaçons dans l'après-midi et que nous prenons un repas le soir le ticket restaurant du midi va-t-il nous être retiré ?

Non, le titre restaurant est retiré uniquement lorsque le déjeuner du collaborateur est pris en déplacement.

2. Si nous prenons un encas (gouter) durant le déplacement, quel est la limite budgétaire ?

Si le petit déjeuner n'est pas pris, l'encas du matin est limité au budget du petit déjeuner à savoir 15€. Pour un encas l'après-midi, il n'y a pas de budget particulier mais il faut rester dans la limite du raisonnable soit une boisson (chaude ou froide) et un encas.

3. Serait-il possible de prévoir un abris moto sur le site Lannolier ? Le parking à Vélo face à La Malleterie n'est pas adapté (abris fumeurs). Pour l'abri moto je te note les arguments des demandeurs :

Les motos ont de nombreuses pièces en plastiques brut et caoutchouc apparentes, tout comme des écrans LCD ou à cristaux liquides, le tout étant particulièrement sensible aux UV qui accélèrent grandement leur vieillissement.

Les réservoirs d'essence sont exposés et faire chauffer l'essence au soleil augmente considérablement les risques d'incendie.

Les 2 roues urbains consomment entre 3 et 5l aux 100km, permettent de réduire la circulation et la surface de stationnement.

Un abri pour 6 motos fait environ 7,5m x 2,5m, il est protégé sur 3 faces et couvert, la partie ouverte idéalement placée vers le nord.

Oui, en revanche le sujet sera traité dans le cadre du réaménagement de LANNOLIER, soit dans quelques mois.

4. Où en est le projet de panneaux solaires sur les parkings du site Lannolier ?

Il n'y a pas de projet de panneaux solaires et à ce jour rien n'est prévu.

5. Où en est-on du règlement intérieur ?

Le règlement intérieur est finalisé, il ne manque que la charte informatique qui a été validée par la DSI côté pôle artisanal, et pour laquelle il manque désormais la validation finale par le DSI côté pôle distribution.

6. Par quelles mesures l'entreprise garantit-elle la sécurité sur le site Lannolier ? à ce jour nous constatons qu'il est facile de pénétrer sur le site en véhicule (absence de contrôle de sécurité)

Cyril DAMAS et Marion COLLETTE s'occupent de la partie sureté d'une manière plus globale aux vues des futurs projets sur le site de LANNOLIER, à ce jour ils essaient d'optimiser la prestation en place avec notre société de gardiennage. De nouvelles idées émergent comme donner un macaron à chaque salarié qui pourra être collé sur sa voiture, mais rien n'est encore acté à ce jour.

7. Serait-il possible de prévoir dans chaque bâtiment un lieu de dépose des piles usagées ?

Audrey CATHALA travaille actuellement pour l'ensemble du groupe sur la gestion des déchets, le sujet des piles est abordé, elle nous donnera de la visibilité à T4 sur ce sujet.

8. Si le montant d'une note de frais pour un repas du midi est inférieur à la valeur d'un titre-restaurant, un titre-restaurant sera-t-il quand même décompté/utilisé ?

Oui, légalement ce n'est pas le montant du déjeuner qui importe mais le fait que le déjeuner soit pris en charge par l'entreprise.

Comme cette nouvelle mesure impacte les salariés qui se déplacent fréquemment, une campagne sera réouverte exceptionnellement afin que les collaborateurs puissent modifier leur choix concernant les TR.

9. Serait-il possible d'envisager que Mme Karen Payne reprenne la gestion directe des réservations d'hôtel ?

Notre processus actuel via l'agence présente plusieurs inconvénients :

- ***Nous n'avons plus accès aux offres "soirées étapes", plus économiques pour l'entreprise, car elles sont réservables uniquement en direct par les professionnels et non via les moteurs de recherche utilisés par l'agence.***
- ***La disponibilité des chambres semble réduite par rapport à l'époque où Mme Payne contactait directement les hôtels que nous fréquentons.***
- ***Les salariés doivent désormais avancer les frais de taxe de séjour et parfois de petit-déjeuner, ce qui génère des démarches administratives supplémentaires (pour eux et la comptabilité) pour des montants souvent minimes.***

- **Confier de nouveau cette tâche à Mme Payne pourrait nous permettre de réaliser des économies et de simplifier nos procédures.**

Non, en revanche un point est prévu entre Romain MUNOZ, le DCCG et Cité Voyages, afin de les rechallengeur sur les prestations.

10. Comment s'assurer que l'ensemble des personnes circulant hors des zones piétonnes portent bien leurs chaussures de sécurité ?

Une grille de contrôle a été donnée aux référents sécurité, le sujet « port des chaussures de sécurité » y est intégré. Les référents peuvent intervenir si cela n'est pas respecté, et doivent informer les managers concernés et le service HSE. Aussi, les collaborateurs qui constatent une situation à risque sont légitimes d'aller en parler à la personne concernée, ou encore faire remonter à leur manager ou aux référents sécurité.

- Divers

1. Communication du CA réalisé et du taux de fiabilité ALGO à date

- Le taux de fiabilité du T2 au 26.05.25 est de 90.00% ;
- Le CA réalisé à date n'a pas pu être communiqué puisque la personne concernée est en congés.

2. Autres sujets

Pascal HEMME indique qu'il avait fait, il y a plusieurs mois de cela, des propositions pour l'assurance civile du CSE auprès de la direction mais qu'il n'avait pas eu de retour. Margaux CARREYRE lui demande s'il peut lui transférer afin de pouvoir s'en occuper.

La prochaine réunion CSSCT aura lieu **le 24 Juin 2025 à 8h30.**

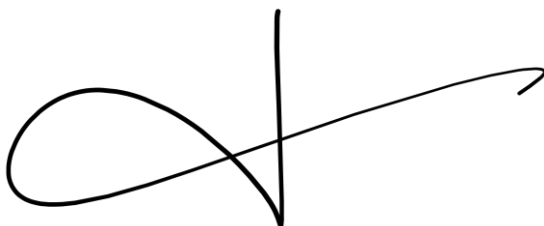
La prochaine réunion CSE aura lieu **le 29 Juillet 2025 à 8h30.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h15.

Fait à Carcassonne
Le 27 mai 2025

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal

Pour le CSE
Marie MARTINEZ
Secrétaire du CSE



Approbation du Procès-Verbal Réunion ordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

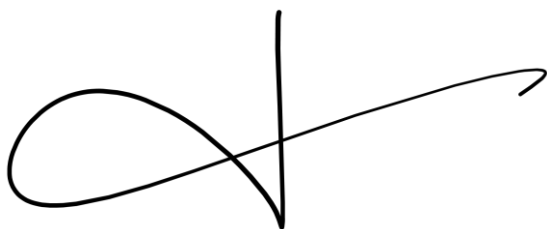
Les élus procèdent à l'approbation du Procès-Verbal de la Réunion ordinaire du Comité Social et économique de la société ALGO du 27.05.2025 :

NOMBRE DE VOTES POUR :	NOMBRE DE VOTES CONTRE :	ABSENTION :
6	0	1

Fait à Carcassonne
Le 03 Juin 2025

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal

Pour le CSE
Marie MARTINEZ
Secrétaire du CSE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.A complex, handwritten signature in black ink, featuring multiple overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.